

Démarche : DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES

Organisme : DREETS de Corse, Secrétariat général

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Tout employeur, doit désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.

A défaut de pouvoir désigner et former un salarié compétent dans son entreprise, l'employeur peut faire appel, après avis du comité social et économique (CSE), à des IPRP externes.

### Nature de la demande

Choisir la nature de la demande : Première demande ou Renouvellement ci-dessous :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Première demande

Demande de renouvellement

### Personne physique ou morale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne physique

Personne morale

## PERSONNE PHYSIQUE

### Informations de contact

#### Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame

Mademoiselle

Monsieur

# DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES

**Nom**

**Prénom(s)**

## PERSONNE MORALE

**SIRET**

**SIRET**

**Dénomination**

**Forme juridique**

## RAISON SOCIALE

**Adresse postale**

**Téléphone**

**Email**

## Collaborateurs candidats IPRP

Précisez les noms et prénoms des collaborateurs candidats IPRP de votre structure - Pour chaque collaborateur, joindre les justificatifs de diplôme et/ou d'expériences professionnelles (article D.4644-6 du code du travail)

## JUSTIFICATION DE LA COMPETENCE

### **Pièces justificatives attestant de la compétence - Si vous êtes une personne morale, merci de déposer ces justificatifs pour chacun de vos collaborateurs IPRP candidats.**

Le dossier à renseigner comportera conformément à l'article D.4644-6 du Code du Travail les justificatifs attestant de la détention par le demandeur :

D'un diplôme d'ingénieur ;

OU

D'un diplôme sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail ;

OU

D'un diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liée au travail

OU

D'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

## DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES

- D'un diplôme sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail ;
- D'un diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liée au travail
- D'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

### Pièces justificatives

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diplômes requis

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs d'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail

Expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail (joindre vos justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail, attestations d'employeurs, ...)

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Ne faire apparaître que les missions en lien avec la fonction d'IPRP.

Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle (contrats de travail, certificats de travail, attestations d'employeurs, etc)

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diplômes requis

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs d'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail

Expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail (joindre vos justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail, attestations d'employeurs, ...)

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Ne faire apparaître que les missions en lien avec la fonction d'IPRP.

Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle (contrats de travail, certificats de travail, attestations d'employeurs, etc)

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diplômes requis

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs d'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail

Expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail (joindre vos justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail, attestations d'employeurs, ...)

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Ne faire apparaître que les missions en lien avec la fonction d'IPRP.

Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle (contrats de travail, certificats de travail, attestations d'employeurs, etc)

## Domaines de compétence demandés

Présentation de vos domaines de compétences, mobilisés pour répondre aux mission d'IPRP.

Domaines de compétence demandés (indiqués sur le site Internet de la Direcccte Auvergne-Rhône-Alpes)

**Précisez vos domaines de compétences en santé et sécurité au travail, conditions de travail et prévention des risques professionnels**

## DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Technique
- Organisationnelle
- Santé au travail

## Rapport d'activités

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport d'activités

Merci de joindre un rapport d'activité concernant les 5 dernières années d'exercice lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de l'enregistrement

Joindre les justificatifs liés aux expériences professionnelles (ex : certificat de travail, attestation d'employeur, convention IPRP/entreprise, ...)

## Déclaration d'intérêts - Modèle fixé par l'arrêté du 2 octobre 2023

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déclaration d'intérêt

Télécharger et compléter le modèle et le joindre à l'aide du bouton "Choisir un fichier" (la déclaration peut être faite sur papier libre, signée, datée)

## Coordonnées à publier

### Publication de vos coordonnées

Si vous acceptez que vos coordonnées figurent sur la liste régionale récapitulant les IPRP enregistrés en Corse et consultable sur le site internet de la DREETS, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, vous disposerez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.  
(remplissez les rubriques de votre choix) :

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document autorisant la publication de vos coordonnées

### Accepte que soient publiées sur la liste des IPRP enregistrés mise en ligne sur le site Internet les coordonnées ci-dessus

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

## REFERENCLEMENT THEMATIQUE

### Souhaitez-vous bénéficier d'un référencement thématique ? (cette démarche n'est pas obligatoire et ne conditionne pas votre enregistrement comme IPRP)

Le référencement fera l'objet d'une instruction distincte de celle en tant qu'IPRP.

3 thématiques possibles :

- Prévention des TMS
- DUERP
- Prévention des RPS

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

# DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES

## **Sur quelle(s) thématique(s) souhaitez-vous bénéficier d'un référencement s ?**

Le référencement d'un IPRP n'est ni un label, ni une certification, ni une habilitation.

Il permet de réunir les consultants intervenant sur un enjeu de santé au travail spécifique et qui s'engagent dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de prévention, sur la base d'un référentiel établi par la Carsat Sud-Est, la DREETS de Corse, l'ANACT Corse, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnels de Corse du Sud et de Haute-Corse.

La liste des consultants est fournie, à titre d'information, de manière non exclusive et n'engage pas la responsabilité des institutions. Le choix du prestataire appartient à l'entreprise, qui doit connaître et savoir évaluer ses propres besoins, afin de choisir le consultant répondant au mieux à sa demande et/ou problématique.

Si vous êtes intéressé, nos services prendront directement votre attache après instruction et validation de votre dossier.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Risques psycho-sociaux (RPS)
- Troubles musculo-squelettiques (TMS)
- DUERP
- Ne souhaite pas être référencé sur l'une de ces 3 thématiques

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Référencement - Prévention des risques psycho-sociaux

Afin de renforcer l'offre de service auprès des entreprises qui ne disposent pas de personne compétente en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS) et faciliter leur recherche de compétence régionale pour la mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation des RPS, l'ARACT Corse, la CARSAT SUD-EST, la DREETS de Corse, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de Corse-du-Sud et de Haute-Corse réalisent un recensement des intervenants en prévention des risques professionnels externes (IPRP) enregistrés auprès de la DREETS de Corse en capacité d'accompagner les entreprises sur le champ de la prévention des risques psychosociaux.

Le référencement reposera sur l'engagement de l'IPRP référencé à respecter le référentiel d'intervention. Il est seul responsable de la qualité de son intervention. Le choix de l'IPRP revient à l'entreprise en fonction de ses besoins.

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Référencement - Prévention des TMS

Afin de renforcer l'offre de service auprès des entreprises qui ne disposent pas de personne compétente en matière de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et faciliter leur recherche de compétence régionale pour la mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation des risques professionnels, l'ARACT Corse, la CARSAT SUD-EST, la DREETS de Corse, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de Corse-du-Sud et de Haute-Corse réalisent un recensement des intervenants en prévention des risques professionnels externes (IPRP) enregistrés auprès de la DREETS de Corse en capacité d'accompagner les entreprises sur le champ de la prévention des TMS.

Le référencement reposera sur l'engagement de l'IPRP référencé à respecter le référentiel d'intervention. Il est seul responsable de la qualité de son intervention. Le choix de l'IPRP revient à l'entreprise en fonction de ses besoins.

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Référencement - DUERP

Afin de renforcer l'offre de service auprès des entreprises qui ne disposent pas de personne compétente pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et faciliter leur recherche de compétence régionale pour la mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation des risques professionnels, l'ARACT Corse, la CARSAT SUD-EST, la DREETS de Corse, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de Corse-du-Sud et de Haute-Corse réalisent un recensement des intervenants en prévention des risques professionnels externes (IPRP) enregistrés auprès de la DREETS de Corse en capacité d'accompagner les entreprises pour l'élaboration du DUERP.

Le référencement reposera sur l'engagement de l'IPRP référencé à respecter le référentiel d'intervention. Il est seul responsable de la qualité de son intervention. Le choix de l'IPRP revient à l'entreprise en fonction de ses besoins.

## **Transmission et traitement des données**

**Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La**

**DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES**  
confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

La DREETS Corse procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : article L.4644-1 du Code du travail) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Corse. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contactez l'adresse suivante : corse-polet@dreets.gouv.fr.

À noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande
- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité
- J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Données personnelles**

J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux de la DREETS Corse exclusivement à des fins de formation ou d'enquête.

Cochez la mention applicable

Oui

Non